

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

4 septembre 2007 Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, mardi le 4 septembre 2007 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

Présences Sont aussi présents, les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.

Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal Luc Marchessault et huit citoyens sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juillet et de la séance extraordinaire du 27 août 2007
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Paiement de la facture de Sintra inc. (Franroc) pour les travaux de traitement de surface sur le chemin Pelletier Sud
6. Paiement de la facture de Pavages Maska inc. pour les travaux de pavage sur le rang St-Henri
7. Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

SECURITÉ PUBLIQUE

8. Nouvelle entente entre la MRC et la SQ
9. Rapport du chef pompier
10. Adoption d'un règlement de base en sécurité incendie
11. Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 70-97, Règlement concernant les animaux dans le Village de Philipsburg

VOIRIE MUNICIPALE

12. Rapport de l'inspecteur municipal
13. Acceptation d'une permission d'intervention du M.T.Q. concernant des travaux de réparation de bris d'aqueduc sur le chemin St-Armand
14. Sel à déglacer & abrasifs
15. Engagement des conducteurs de charrue
16. Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 59-04, Règlement concernant les nuisances
17. Demande d'appui de la Ville de Sutton concernant le Programme d'aide aux municipalités pour la réfection des ponts

HYGIENE DU MILIEU

18. Fin de l'entente avec la MRC du Haut-Richelieu pour la collecte sélective
19. Adoption d'un règlement concernant la vidange des fosses septiques

URBANISME ET ZONAGE

20. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
21. Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Maxime Nadeau
22. Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Nathalie Chalifoux
23. Projet de règlement concernant l'abattage d'arbres
24. Demande de permis de sollicitation de la Fondation des maladies du coeur

LOISIRS ET CULTURE

25. Terrain multifonctionnel
26. Fermeture du gym à l'ancienne gare et disposition des équipements
27. Chariot pour ranger les tables de la salle communautaire

AFFAIRES EXTERIEURES

28. Journée portes ouvertes à la ferme de Hans Kaiser
29. Rapport de la MRC
30. Divers
 - Parc
 - Rapiéçage par Maska
 - Règlement concernant les chiens

31. Levée

07-09-2350

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

07-09-2351

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 juillet 2007 et de la séance extraordinaire du 27 août 2007 soient adoptés tel que rédigés et lus par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN AOÛT 2007 : 8 343.93 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2007 :

C700404	Galipeau Clément	33.60
C700405	Régie Intermun. Élim. Déchets Solid	3 332.04
C700406	Petite Caisse	258.85
C700407	Super Marché Plouffe inc.	168.04
C700408	Lareau Francis	341.85
I007107	Hydro-Québec	264.11
I007108	Hydro-Québec	261.72
I007109	Hydro-Québec	55.62
I007110	Receveur Général	2 698.90
I007111	Ministre du revenu	5 269.89
I007112	Telus	353.65
I007113	Bell Internet Haute Vitesse	53.15
I007114	Bell Canada	256.34
I007115	Bell Canada	90.92
I007116	Bell Canada	231.88

Total des comptes payés 13 670.56

LISTE DE COMPTES À PAYER :

C700409	JoHN Fontaine	5.99
C700410	Mobile Orizon	119.65
C700411	Laboratoire d'analyses S.M. inc.	1 163.43
C700412	Les Autobus Boulais	687.28
C700413	Régie Intermu. Élimination Déchets Solid	3 221.54
C700414	Christiane Dubé	75.00
C700415	Arlette Arpin	75.00
C700416	M.R.C. du Haut-Richelieu	1 795.54
C700417	Aquatech société de gestion de l'eau inc.	1 317.72
C700418	StationService St-Armand enr.	814.56
C700419	Nopac environnement	5 822.66
C700420	Equipement Laguë Pike-River inc.	399.28
C700421	Fédération Québécoise des Municipalités	74.42
C700422	CDS Produits de Bureau inc.	38.75
C700423	Corporation informatique Bellechasse	706.49
C700424	L. Bourgea & Fils inc.	6.84

C700425	J.O. Lévesque Ltée	155.42
C700426	Soudure Robert Brault inc.	310.82
C700427	Martech inc.	838.67
C700428	Pavages Maska inc.	550.21
C700429	Philipsburg Transit Ltée	320.56
C700430	Paradis, Lemieux, Francis, Avocats	569.75
C700431	Garage Réjean Raymond inc.	266.79
C700432	G.D.B. inc.	38.86
C700433	Pizza Joe	123.00
C700434	Equipement Medical Rive-Nord inc.	546.96
C700435	Aréo-Feu Ltée	650.61
C700436	Acklands Grainger inc.	42.88
C700437	Services Sanitaires G. Campbell inc.	273.48
C700438	John Meunier inc.	278.26
C700439	Patrice Fontaine	2 630.53
C700440	G.E.S.T.I.M	536.45
C700441	Atelier de Mécanique Mobile de l'Estrie	786.24
C700442	Ville de Cowansville	659.22
C700443	Emco Corporation	852.85
C700444	Armand Duhamel & Fils inc.	598.24
C700445	Concassage Pelletier inc.	1 445.80
C700446	Publicité J.N.G. inc.	341.17
C700447	Qualitas Laboratoire de Béton	763.47
C700448	MACTRAP	227.90
C700449	Robert Pelletier	100.00
C700450	Charles Benoit	100.00
C700451	Nathalie Quilliams	24.80
C700452	Lorraine Lasnier	4.22

Total des comptes à payer **30 361.31 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

07-09-2352 Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 8 343.93 \$, de 13 670.56 \$ et de 30 361.31 \$ soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

07-09-2353 5. PAIEMENT DE LA FACTURE DE SINTRA INC. (FRANROC) POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LE CHEMIN PELLETIER SUD

CONSIDÉRANT : la facture no. 0915-24423 de Sintra Inc. au montant de 93 263.07 \$ pour les travaux de traitement de surface double sur le chemin Pelletier Sud;

CONSIDÉRANT QUE : contrairement à ce qui est prévu au devis, aucun montant de 10 % ne sera retenu sur cette facture;

CONSIDÉRANT QUE : Sintra Inc. accordera un cautionnement d'entretien valide pour un an, à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : Sintra inc. accorde un escompte de 2 % sur ladite facture, soit un montant de 1 865.26 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QU' : un paiement final de 91 397.81 \$ soit fait à Sintra inc. pour les travaux de traitement de surface double sur le chemin Pelletier Sud.

ADOPTÉ

6. PAIEMENT DE LA FACTURE DE PAVAGES MASKA INC. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE RANG ST-HENRI

L'inspecteur municipale révisera le prix de la pierre avant que cette facture soit payée.

07-09-2354

7. MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Le Groupe ACCIsst aie accès aux dossiers que possède la CSST concernant la Municipalité de Saint-Armand pour une période de 30 jours;

QUE : la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soit autorisée à signer ladite autorisation pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

8. NOUVELLE ENTENTE ENTRE LA MRC ET LA SQ

Une conférence de presse aura lieu mercredi le 5 septembre 2007 à 11h au poste de la SQ à l'occasion de la signature de la nouvelle entente pour les services policiers sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi.

07-09-2355

9. RAPPORT DU CHEF POMPIER

STATION DE REMPLISSAGE POUR LES BOMBONNES D'AIR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : la municipalité accepte d'acheter de la Ville de Drummondville une station de remplissage pour les bombonnes d'air, au coût de 5 000\$.

ADOPTÉ

07-09-2356

26. FERMETURE DU GYM À L'ANCIENNE GARE ET DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : les profits de la vente des équipements du gym, situé à l'ancienne gare, soient retournés à la municipalité.

ADOPTÉ

07-09-2357 10. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE BASE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : le règlement numéro 77-07, Règlement de base en sécurité incendie, soit adopté
(voir en annexe).

ADOPTÉ

07-09-2358 PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-07, RÈGLEMENT DE BASE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : le chef pompier soit désigné pour l'application du règlement numéro 77-07,
Règlement de base en sécurité incendie;

QUE : l'assistant chef pompier soit désigné pour l'application dudit règlement en l'absence
du chef pompier.

ADOPTÉ

07-09-2359 11. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 70-97, RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX DANS LE VILLAGE DE PHILIPSBURG

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : le règlement numéro 76-07 modifiant le règlement 70-97, règlement
concernant les animaux dans le Village de Philipsburg soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NO. 76-07

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX DANS LE VILLAGE DE PHILIPSBURG

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier le règlement numéro 70-97, règlement
concernant les animaux dans le Village de Philipsburg ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été;

EN CONSÉQUENCE, PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 07-09-2359 LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST
ADOPTÉ ET LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Que le règlement concernant les animaux dans le Village de Philipsburg soit
modifié afin que l'article 2.H.i se lise comme suit :

Article 2.H Chien nuisible

*I Tout chien de type « pitt-bull ». Toute autre race démontrant de
l'agressivité peut, sur demande de l'autorité compétente, faire l'objet
d'une évaluation, et ce, aux frais du gardien du chien.*

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

12. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport est déposé.

07-09-2360 13. ACCEPTATION D'UNE PERMISSION D'INTERVENTION DU M.T.Q. CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN ST-ARMAND

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte les clauses de la permission d'intervention du Ministère des Transports du Québec no. 8608-07-2013; concernant la réparation d'un bris d'aqueduc près du 159 chemin St-Armand;

QUE : l'inspecteur municipal, Monsieur Luc Marchessault, soit autorisé à signer ladite permission d'intervention, engageant la municipalité de Saint-Armand à respecter toutes les conditions y étant spécifiées.

ADOPTÉ

07-09-2361 14. SEL À DÉGLACER & ABRASIFS

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Richard Désourdy
et résolu :

QUE : La municipalité achète le sel à déglacer de Sel Cargill à 74.21 \$ / tonne métrique incluant la livraison, taxes en sus;

QUE : Le transport du sel à déglacer soit fait par les camionneurs de la municipalité.

ADOPTÉ

07-09-2362 15. ENGAGEMENT DES CONDUCTEURS DE CHARRUE

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Messieurs Roland Marchessault et Jacques Pelletier soient embauchés pour conduire les déneigeuses de la municipalité pour la saison d'hiver 2007-2008 au coût de 5 000 \$ chacun, jusqu'à concurrence de 200 heures, payable en cinq (5) versements égaux de 1 000 \$;

QUE : après 200 heures, qu'ils soient payés 20 \$ / heure.

ADOPTÉ

21H00 PÉRIODE DE QUESTION

07-09-2363 16. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 59-04, RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : le règlement numéro 75-07 modifiant le règlement 59-04, règlement concernant les nuisances, soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NO. 75-07

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier le règlement numéro 59-04, règlement concernant les nuisances ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été;

EN CONSÉQUENCE, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 07-09-2363 LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ ET LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Que le règlement concernant les nuisances soit modifié afin d'ajouter l'article 5.1 se lisant comme suit :

Article 5.1 Le fait de laisser un obstacle ou de laisser pousser de la broussaille, des branches, des arbustes ou des arbres de façon à nuire à la circulation automobile ou piétonnière sur la voie publique ou de façon à constituer un danger pour la sécurité publique constitue une nuisance et est prohibé. Constitue notamment une nuisance et est prohibé le fait de laisser pousser de tels broussailles, branches, arbustes ou arbres à l'intérieur d'une aire de 5 m de hauteur au dessus de la chaussée et de l'accotement d'une voie de circulation.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

07-09-2364 17. DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SUTTON CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS POUR LA RÉFECTION DES PONTS

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie la Ville de Sutton dans sa demande au ministère des Transports du Québec afin de remettre en vigueur le Programme d'aide aux municipalités pour la réfection des ponts.

ADOPTÉ

07-09-2365 18. FIN DE L'ENTENTE AVEC LA MRC DU HAUT-RICHELIEU POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand désire mettre fin à l'entente avec la MRC du Haut-Richelieu concernant la collecte sélective.

ADOPTÉ

19. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Sujet reporté à une séance ultérieure.

20 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Le rapport est déposé.

07-09-2366

21. DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. DE MAXIME NADEAU

CONSIDÉRANT QUE : Monsieur Maxime Nadeau désire acquérir une partie du lot 150-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest appartenant à Monsieur Jacques Nadeau pour y construire une résidence;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien au règlement de zonage présentement en vigueur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : le terrain visé par la demande , tel qu'il apparaît sur le plan fourni par Monsieur Maxime Nadeau, va à l'encontre du règlement de lotissement puisqu'il prévoit un frontage de 107 pieds plutôt que 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE : le frontage du terrain devra faire l'objet d'une demande de dérogation mineure auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE : des terrains vacants hors de la zone agricole, sont encore disponible pour la construction d'une résidence sur le territoire de la municipalité, sur les chemins Solomon et Sphinx et dans le secteur Philipsburg;

CONSIDÉRANT QUE : le terrain visé par la demande est situé dans un secteur où il y a déjà plusieurs résidences;

En conséquence,

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité appuie la demande présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par monsieur Maxime Nadeau, pour un lotissement et la construction d'une résidence sur une partie du lot 150-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest.

ADOPTÉ

07-09-2367

LETTRE D'INFORMATION ENVOYÉE À MONSIEUR MAXIME NADEAU

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QU' : une lettre informant des étapes à suivre pour mener à bien son projet, soit acheminée à Monsieur Maxime Nadeau.

ADOPTÉ

07-09-2368

22. DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. DE NATHALIE CHALIFOUX

CONSIDÉRANT QUE : Madame Nathalie Chalifoux désire séparer un lot d'une partie du lot 158 de la Paroisse de Saint-Armand Ouest pour ensuite vendre ce nouveau lot à Bio-Combustible International inc.

CONSIDÉRANT QUE : Bio-Combustible International inc. désire construire, sur le lot vendu par madame Nathalie Chalifoux, un plan de transformation en matière première agricole soit de la granule de panic érigée;

CONSIDÉRANT QUE : le projet de Bio-Combustible International s'avère une activité agricole;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation présentement en vigueur dans la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : la municipalité appuie le projet de lotissement de Madame Nathalie Chalifoux sur le lot 158 de la Paroisse de Saint-Armand Ouest;

QUE : la municipalité appuie le projet de construction et d'exploitation d'un plan de transformation de matière première agricole, soit de la granule de panic érigée, de Bio-Combustible International;

QUE : la municipalité demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de bien vouloir autoriser la présente demande.

ADOPTÉ

23. PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

Sujet reporté à une séance ultérieure.

07-09-2369

24. DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION DE LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accorde un permis de sollicitation de porte à porte à la Fondation des maladies du cœur du Québec pour la période du 17 avril au 15 mai 2008.

ADOPTÉ

07-09-2370

25. TERRAIN MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Pavages Maska Inc. soit engagé pour l'asphaltage du court de tennis du parc du secteur Philipsburg au coût de 11 011.20 \$, plus les taxes, tel que soumissionné en date du 9 août 2007.

ADOPTÉ

07-09-2371

27. CHARIOT POUR RANGER LES TABLES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : Julien Dubé soit mandaté pour construire un chariot pour ranger les tables de la salle communautaire, au coût de 300 \$.

ADOPTÉ

28. RAPPORT DE LA MRC

Rapport fait par monsieur le maire.

07-09-2372

29. JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA FERME DE HANS KAISER

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : deux pompiers soient autorisés à prendre en charge le stationnement lors de la journée portes-ouvertes, organisée par l'UPA, qui aura lieu dimanche le 9 septembre prochain à la ferme Hans Kaiser et sa famille.

ADOPTÉ

30. DIVERS

07-09-2373

RAPIÉÇAGE

CONSIDÉRANT QUE : Pavages Maska inc. est le deuxième plus bas soumissionnaire pour les travaux de rapiéçage sur les chemins Chevalier, Pelletier Nord, Morse's Line, Édoin (Pont Couvert) et Guthrie au coût de 36 689.70 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE : Construction DJL inc. a confirmé dans une lettre datée du 4 septembre 2007 qu'il est d'accord à ne pas effectuer les travaux et s'engage à ne prendre aucun recours légal à cet égard;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : le contrat de rapiéçage des chemins Chevalier, Pelletier Nord, Morse's Line, Édoin (Pont Couvert) et Guthrie soit octroyé à Pavages Maska Inc. au coût de 36 689.70 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

07-09-2374

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement concernant les chiens.

07-09-2375

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 23H15

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier